



Confinement : fermeture de certains établissements publics

Suite aux annonces du mercredi 28 octobre du Président de la République, celui-ci a annoncé le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020.

La municipalité de Malville a dans l'obligation de fermer les équipements communaux en intérieur et en extérieur.

Publié le 29 octobre 2020

Suite aux annonces du mercredi 28 octobre du Président de la République, celui-ci a annoncé le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020.

Fermeture des établissements municipaux :

La municipalité de Malville a dans l'obligation de fermer les équipements communaux en intérieur et en extérieur : Complexe Serge Plée, vestiaires, stade de la Brise, salles de l'espace Thalweg, Salle Municipale, Ecole de Musique, Terrain de moto cross. Cette mesure s'applique jusqu'au 15 décembre.



La mairie ainsi que la Poste restent, pour le moment, ouvertes au public

Fermeture de la Médiathèque :



La Médiathèque de Malville est fermée jusqu'à nouvel ordre ainsi que la Boîte de retours.



Nous reviendrons vers vous dès que l'ensemble des mesures seront détaillées prochainement par le Gouvernement.

La plupart des agents étant en télétravail, merci de privilégier la prise de RV avant d'effectuer votre démarche administrative :

- Urbanisme : urbanisme@malville.fr ou 02 40 56 04 94
- Centre communal d'action sociale : ccas-rh@malville.fr ou 02 40 56 04 91
- Etat civil (PACS, mariages, recensement citoyen, reconnaissance...) : accueil-etatcivil@malville.fr ou 02 40 56 42 61
- Vie associative / culturelle : association@malville.fr ou 02 40 56 09 20
- Demande technique : secretariat@malville.fr ou 02 40 56 04 99

